

AVIS D'ÉCHÉANCE 2018

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

Le pouvoir
d'agir sur
votre
protection

M. THOMAS THIBAUT
09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Nous bénéficions de votre
confiance depuis le
01/07/1981

Pour nous écrire

MACIF
Service Client Contrat
BP 40152
13631 ARLES CEDEX

Pour nous téléphoner

Tél. : 09 69 39 49 50

Pour nous rendre visite

18 RUE LOTI ANGLE AV CLEMENCEAU
34500 BEZIERS

Pour nous contacter

si vous êtes sourd ou
malentendant
www.macif.fr/sourline
par webcam ou tchat.



Cher sociétaire,

Nous vous adressons l'avis d'échéance 2018 dans lequel vous trouverez toutes les informations relatives à vos contrats, produits et services.

Résolument mutualiste et toujours soucieuse de préserver votre pouvoir d'achat, la Macif vous accompagne dans votre vie quotidienne en vous proposant des solutions adaptées à vos besoins, très protectrices et aux tarifs les plus justes.

La qualité de nos contrats, régulièrement soulignée dans la presse et souvent primée dans les comparatifs, demeure notre priorité : accessibilité et qualité sont, en effet, les piliers sur lesquels nous construisons nos offres et services pour faciliter votre mobilité mais aussi couvrir votre habitat et vos biens, votre santé et votre budget.

Pour mieux répondre à vos attentes dans un monde en mutation, la Macif se transforme pour vous apporter une qualité de service constante, simplifier et fluidifier vos démarches, être à vos côtés et à votre écoute quel que soit le point de contact que vous choisissiez : point d'accueil, téléphone, Internet ou application mobile.

Nos projets 2018 s'inscrivent dans une dynamique d'innovation : des points d'accueil rénovés, un site internet et des applications mobiles enrichis ainsi que de nouveaux services comme la télésurveillance de votre domicile ou l'accompagnement lors de votre changement de véhicule.

Vous apporter des solutions tous les jours et dans les moments importants, pour la Macif, c'est essentiel.

Veuillez agréer, cher sociétaire, nos salutations mutualistes.

Alain Montarant
Président

Jean-Marc Raby
Directeur général

La Macif vous accompagne partout

Téléchargez l'application Macif pour simplifier vos démarches :

- consultez et gérez vos contrats (Assurance, Banque, Assurance-vie et Santé),
- déclarez vos sinistres auto/habitation,
- géolocalisez le réparateur agréé le plus proche,
- ou encore découvrez les avantages réservés aux sociétaires.



Choisissez un avis d'échéance électronique,

en quelques clics depuis votre Espace Assurance, et bénéficiez de 5 années d'archivage.

La Macif est intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque, n° ORIAS 13005670.

AVIS D'ÉCHÉANCE 2018

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

Vos contrats

Vos contrats en date du 26/01/2018

En cas de modification de vos contrats ou de souscription d'un nouveau contrat après cette date, vous recevrez, dans un courrier à part, les conditions particulières et la nouvelle cotisation à régler prenant en compte ces changements.

Nous vous invitons à vous reporter aux conditions générales et particulières de chacun de vos contrats pour connaître en détail le contenu de vos garanties.

Si vous relevez une inexactitude dans votre situation, merci de nous contacter.



VOTRE DEUX ROUES

Piaggio X9 n° EP-772-AS

Le conducteur principal est M. Thibault Thomas
Vous bénéficiez d'un **bonus de 50%**
Vous bénéficiez de la **réduction spéciale** bon conducteur Macif

Pour information, la cotisation de référence est de 131,96 € (art. 2 de l'annexe à l'art. A121-1 du Code des assurances)

Cotisation TTC 71,11 €
Dont taxes 16,81 €

Franchises 20% des dommages avec un minimum de 152 € et un maximum de 335 €



VOS BIENS IMMOBILIERS

Maison ou appartement loué : 29 RUE DE LA CURE D AIR (91) ORSAY

Vous bénéficiez d'une garantie sur le contenu à hauteur de 36803 €
La valeur de l'indice au 1er janvier 2018 est de 965

Cotisation TTC 226,78 €
Dont taxes 31,73 €
Dont catastrophes naturelles 21,77 €

Franchise 120 €

Bâtiment inoccupé : 119 RUE DE GENERAL DE SEGUR (77) THOMERY

La valeur de l'indice au 1er janvier 2018 est de 965

Cotisation TTC 199,25 €
Dont taxes 28,43 €
Dont catastrophes naturelles 18,18 €

Franchise 120 €



VOTRE PRÉVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

Option 9 - Etendue

Vous bénéficiez des garanties suivantes :

- Ü **Une protection pour toute la famille** en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident domestique, au volant de votre véhicule ou dans le cadre de vos loisirs
- Ü **Une assistance** aux personnes, lors de vos déplacements en France ou à l'étranger
- Ü **Une assistance** à domicile en cas d'accident

La valeur de l'unité de compte au 1er janvier 2018 est de 350 €

Cotisation TTC 118,03 €
Dont taxes 9,75 €

**AVIS
D'ÉCHÉANCE
2018**

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

**Votre
Synthèse**

Synthèse de vos contrats à la date du 26 janvier 2018

Cotisations annuelles TTC



VOTRE DEUX ROUES

Piaggio X9 n° EP-772-AS

71,11 €



VOS BIENS IMMOBILIERS

Maison ou appartement loué : 29 RUE DE LA CURE D AIR (91) ORSAY

226,78 €

Bâtiment inoccupé : 119 RUE DE GENERAL DE SEGUR (77) THOMERY

199,25 €



VOTRE PRÉVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

118,03 €

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions

11,80 €

Frais d'échéance

9,66 €

Total des cotisations pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

636,63 €

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 Rue de Pied de Fond 79000 Niort

3 / 4

Si vous avez
modifié vos
contrats depuis
le 26/01/2018,
reportez-vous à
votre nouvelle
situation
comptable.

IBAN : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073
ICS : FR66ZZZ110663
RUM : TIP1010420180000214786220

Joindre un RIB si IBAN non renseigné ou différent.

M. THOMAS THIBAULT
09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

MACIF : 08 0002147862

TIPSEPA

Montant : **636,63 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Macif à envoyer ses instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Macif. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de la banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Date et Lieu

Signature

MACIF
Centre de traitement TIPSEPA
TSA 77706
92894 NANTERRE CEDEX 9

180021478625 THOMAS THIBAULT 20041000010855425R02073
018008000013 110104181087000214786220931105 63663



M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

DES QUESTIONS SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE ?

Qu'est-ce que la cotisation pour la « contribution solidarité victimes terrorisme infractions » ?

C'est une contribution obligatoire dont le montant est fixé chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Pourquoi une cotisation « catastrophes naturelles » et quelles franchises me seront appliquées ?

Cette garantie obligatoire a été instituée par la loi du 13/07/1982 pour couvrir les événements naturels d'ampleur exceptionnelle, reconnus par un arrêté interministériel.

| | |
|---|---|
| Franchises légales minimales applicables aux biens non professionnels au 01/01/2018 (sous réserve d'arrêté modifiant les franchises légales et de l'existence d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles) | |
| Véhicule | Catastrophes naturelles : 380 € |
| Habitation | Catastrophes naturelles : 380 € - Sécheresse : 1520 € |

Les frais d'échéance : à quoi ça sert ?

Ces frais sont destinés à couvrir des dépenses générées par l'appel de cotisation.

AUTRES INFORMATIONS

Reconduction et résiliation de votre (vos) contrat(s) souscrit(s) en dehors de toute activité professionnelle

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Il prévoit que vous pouvez le résilier jusqu'au dernier jour de février. Toutefois, si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.

Pour les contrats d'assurance de dommages incluant une garantie de responsabilité civile automobile ou de responsabilité civile du locataire, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Pour les autres contrats d'assurance de dommages : assurance multirisques habitation du propriétaire, du copropriétaire, assurance du propriétaire non occupant, du copropriétaire non occupant, vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, par lettre ou tout autre support durable.

Libre choix du réparateur

En cas de dommage causé à un véhicule terrestre à moteur et garanti par votre contrat d'assurance, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir (article L. 211-5-1 du Code des assurances).

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Les données recueillies font l'objet d'un traitement automatisé par la Macif, responsable de traitement, pour la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et à des fins de prospection et gestion commerciales. Elles pourront être transmises aux sociétés du groupe Macif et à ses partenaires aux mêmes fins, y compris en dehors de l'Union Européenne. Elles font également l'objet de traitements de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et contre la fraude à l'assurance par la Macif ainsi que les entités du Groupe Macif, et pourront être transmises aux entités et personnes désignées par la réglementation. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification auprès de la Direction Générale de Macif, 2 et 4 rue de Pied de Fond 79 037 Niort Cedex 9. Nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.